

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du Mercredi 8 juillet 2026

Convocation envoyée au
délégués communautaires
le :

2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Bonneval en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique IMBAULT, Vice-Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Monsieur Éric JUBERT est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Étaient présents :

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,
Mme Laure HARDY -ALLUYES-,
M. François CALLU -ALLUYES-,
M. Éric JUBERT -BONNEVAL-,
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,
M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-,
M. Patrick GOURGUECHON -BONNEVAL-,
Mme Evelyne DIETRICH -BONNEVAL-,
Mme Brigitte DUFRÉ -BONNEVAL-,
Mme Claire DURAND -BONNEVAL-,
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-,
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,
M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,
M. Jean-Luc PESCHETEAU -BULLAINVILLE-,
Mme Céline KUZBINSKI -DANCY-,
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-,
M. Antoine CHEREAU -DANGEAU-,

Mme Christelle COURBOT-DANGEAU-,
M. Bernard GOUIN -FLACEY-,
M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Virginie VERBIESE -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Christelle FORESTIER -MONTBOISSIER-,
M. Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-,
M. Brian PELLERIN -PRE ST EVROULT-,
M. Marie-Stella PERIER -PRE ST MARTIN-,
Mme Elodie LEVACHER -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Jean-Paul BALLE -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-,
Mme Rachèle GHESTEM-SANCHEVILLE-,
M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
M. Nicolas FIETTE -SAUMERAY-,
M. Anthony CHABOCHE -SAUMERAY-,
M. Michel GIRARD -TRIZAY-LES-BONNEVAL-,
M. Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN-,

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. Joël BILLARD -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Dominique IMBAULT
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Éric JUBERT
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Jean-Michel LAMY
Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-, donne pouvoir à Mme Evelyne DIETRICH
Mme Hélène MASSEBOEUF -DANGEAU-, donne pouvoir à M. Antoine CHEREAU
M. Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-, donne pouvoir à Mme Christelle FORESTIER
M. Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-, donne pouvoir à Mme Elodie LEVACHER

Étaient absents

Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,
M. Fabrice CHABOCHE -MORIERS-,

Participent à la réunion :

Mme Sophie TOUDY-CLEMENT - Directrice Générale des Services
M. Damien ZEPHIRIN - Responsable du Pôle Éducation et Culture

Le Vice-Président ouvre la séance à 19 heures constate que le quorum est atteint.

DATES DE REUNIONS A VENIR

VICES-PRÉSIDENTS		CONFÉRENCE DES MAIRES		CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
JOURS	HEURES	JOURS	HEURES	JOURS	HEURES
Lundi 31 août 2026	08h30	Mercredi 2 septembre 2026	19h00	Mercredi 9 septembre 2026 - Bouville	19h00
Jeudi 24 septembre 2026	Rapport d'activité 2025 – Espace Culturel Grégory Lemarchal – Bonneval				19h00
Mardi 3 novembre 2026	08h30	Mercredi 4 novembre 2026	19h00	Mardi 10 novembre 2026	19h00
Lundi 7 décembre 2026	08h30	Mardi 8 décembre 2026	19h00	Mercredi 16 décembre 2026	19h00

PRÉSENTATION DU PACTE TERRITORIAL PAR SOLIHA

IMBAULT Dominique

Avant de commencer le conseil communautaire, Madame Isabelle MARET de chez SOLIHA, qui est une habituée de notre territoire va nous présenter le pacte territorial.

Le pacte territorial c'est une opération d'amélioration d'habitat mis en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Avant que Madame MARET prenne la parole, je voudrais préciser, notamment pour les nouveaux élus, que l'amélioration de l'habitat a toujours été un axe fort de notre communauté de communes puisque ça fait maintenant 17 ans que l'on a une opération en cours sur notre territoire. Nous avons eu une OPA de cinq ans et deux PIG de cinq ans chacun ;

La nouvelle formule de l'Etat maintenant c'est le pacte territorial.

C'est une présentation qui va durer environ un quart d'heure. N'hésitez pas, à la fin de cette présentation, à poser vos questions.

MARET Isabelle -intervenante SOLIHA

Je suis technicienne habitat au sein de SOLIHA (anciennement Habitat et Développement) depuis 22 ans. Je suis les opérations d'amélioration de l'habitat sur votre territoire depuis leur création et ma mission consiste à informer et conseiller les habitants, à réaliser des visites techniques et à accompagner les projets de rénovation.

Le pacte territorial de l'Habitat est un service public mis en place au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat, l'ANAH, la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Bonnevalais. Cette convention, conclue pour une durée de cinq ans, comprend trois volets.

Les deux premiers volets, obligatoires, concernent l'information des habitants, le conseil et l'animation du territoire.

Le troisième, facultatif et non activité sur le territoire, permet un accompagnement renforcé des ménages jusqu'à la réalisation de leurs travaux.

Le dispositif est ouvert à l'ensemble des habitants, sans condition de ressources pour bénéficier d'un conseil. En revanche, les aides financières mobilisables varient selon la situation des ménages. Les thématiques abordées concernent principalement la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap ainsi que la lutte contre l'habitat dégradé.

Des permanences d'information sont organisées, notamment à Bonneval, le troisième lundi de chaque mois, sur rendez-vous. Elles permettent aux habitants de présenter leur projet, d'obtenir des informations sur les aides existantes, de faire analyser leurs devis et d'être orientés vers les dispositifs les plus adaptés. À ce jour, 119 contacts ont déjà été enregistrés.

L'accompagnement proposé comprend une étude de l'éligibilité des projets, des conseils techniques permettant de prioriser les travaux et, lorsque cela est nécessaire, une visite gratuite du logement afin d'établir un diagnostic et de définir un programme cohérent de rénovation. Pour les projets de rénovation énergétique, un audit est réalisé par des thermiciens afin d'évaluer les performances du logement et de déterminer les travaux les plus pertinents.

SOLIHA accompagne également les particuliers dans leurs démarches administratives en les aidant à constituer leurs dossiers de demande de subvention, à analyser les devis et à effectuer les formalités nécessaires auprès de l'ANAH. Les travaux pouvant être accompagnés concernent notamment l'isolation, les systèmes de chauffage, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ainsi que les opérations de réhabilitation plus importantes.

Le rôle des élus constitue principalement dans le relais d'information auprès des habitants, il est nécessaire de promouvoir ce service gratuit et neutre, il est rappelé que SOLIHA n'oriente jamais les particuliers vers un artisan en particulier mais accompagne de manière totalement indépendante. Des supports de communication, tels que des affiches et des flyers sont mis à la disposition des communes afin de faciliter cette diffusion.

Le Pacte territorial comprend également des actions d'animation, telles que des balades thermographiques, des ateliers consacrés aux économies d'énergie, des jeux pédagogiques ou encore des interventions sur le maintien à domicile. D'autres actions, financées par des partenaires extérieurs peuvent également être proposées, notamment le passage du (Truck Habitat) ou les visites de conseils réalisées par des ergothérapeutes auprès des personnes âgées ou en situation de handicap afin d'anticiper l'adaptation de leur logement.

Je vous remercie et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

IMBAULT Dominique

Juste une petite précision, depuis les 18 premiers mois du pacte territorial, les résultats sont un peu décevants par rapport à tout ce que l'on avait fait avant.

Il y a plusieurs raisons à cela, il y a déjà les aides qui ont été arrêtées puis, la deuxième raison, c'est que l'on n'a pas mis en place le volet 3, le volet d'accompagnement et je pense que c'est un manque à la réussite du pacte.

On va donc y réfléchir et je vous proposerai, début septembre, à la conférence des maires, une simulation financière pour voir si l'on prend ce volet 3 pour booster un petit peu cette opération.

**

IMBAULT Dominique

Le Maire de Bonneval, Éric JUBERT, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, je vous informe que Benoît GESLIN fera une présentation de l'avancée du Centre Enfance en fin de réunion

Lors de la conférence des maires, nous avons demandé des éléments complémentaires concernant la demande de subvention exceptionnelle pour le maintien du dernier commerce de boulangerie sur la commune de Dangeau ; nous n'avons pas ces informations complémentaires, aussi, je vous demande d'approuver le retrait de ce point de l'ordre du jour

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'ordre du jour ainsi modifié.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Création d'une Commission Commerce, Artisanat et Industrie

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT
DEL n°2026/111

Il vous est donc proposé de créer une commission Commerce, Artisanat et Industrie au sein de la communauté de communes pour renforcer l'accompagnement des acteurs économiques de proximité sur le territoire et essayer de structurer une politique communautaire.

C'est Jean-Michel LAMY qui présidera cette commission, veux-tu rajouter quelque chose ?

LAMY Jean-Michel

En effet, cette commission est faite pour actionner des leviers essentiels au niveau de l'attractivité du territoire. Cela participe au maintien des services à la population, un emploi local et l'animation des centres bourgs.

À savoir que l'UCIA qui était de Bonneval est maintenant devenu UCIA du Bonnevalais. C'est une union commerciale qui a été inscrite auprès de la sous-préfecture.

Ce qui serait bien c'est que l'on ait, au sein de cette commission, au minimum un membre de commune qui ont un commerce.

IMBAULT Dominique

Je pense que c'est une bonne chose et cela peut être intéressant.

Il sera proposé un délégué par commune. Si des communes n'ont pas de commerce et ne souhaitent pas participer à cette commission ce sont leur droit.

La composition de cette commission sera validée lors du prochain conseil communautaire.

TOUDY-CLEMENT Sophie

On vous enverra la délibération et nous vous demanderons de nous indiquer le nom du représentant de votre commune pour cette commission.

PELLERIN Brian

Je ne suis pas sûr de vraiment cerner l'utilité de cette commission, concrètement, à quoi va-t-elle servir ?

LAMY Jean-Michel

Aujourd'hui, il faut savoir que la compétence développement économique est communautaire ; ce qui signifie, par exemple, que pour toutes les communes qui ont des commerces, qui ont à faire vivre des commerces, des artisans ou des industriels, théoriquement, les conseillers municipaux n'ont pas à s'en occuper, c'est du domaine des conseillers communautaires.

Cette commission est donc créée pour justement arriver à fédérer tous ces acteurs pour une vitalité au niveau du territoire.

IMBAULT Dominique

Je vais ajouter que, cette commission une fois créée, servira, par exemple, pour les dossiers que l'on a retiré de l'ordre du jour. Elle approfondira de tels dossiers en amont du conseil communautaire.

PETIT Jean-Marc

A Alluyes j'ai un exemple concret. Le restaurant d'Alluyes va fermer. J'aurais pu m'adresser à cette commission ?

IMBAULT Dominique

Oui tout à fait.

Cette commission permettra d'avoir un débat sur des cas comme celui-ci dans chaque commune plutôt que de l'avoir en conseil communautaire.

HOUDY Olivier

C'est vrai qu'actuellement on est plutôt dispersé, chacun chez soi, cette commission va permettre d'avoir une autre vision et de pouvoir articuler les uns avec les autres.

IMBAULT Dominique

Il y a par exemple les dossiers Audace. Actuellement ils passent directement par Sophie ou le Président ; à mon avis ce serait le rôle de cette commission d'étudier ces dossiers.
On en a plusieurs sur une année des dossiers Audace.

TOUDY-CLEMENT Sophie

En 2025, je ne sais pas pourquoi, nous n'en avons eu un seul. Nous en avons envoyé plusieurs mais il n'y a pas eu de suivi.

Cette année par contre, on en a déjà eu 4 ou 5. La communication commence à fonctionner et nous avons de plus en plus de personnes qui viennent nous voir pour savoir si nous pouvons les aider avec leur dossier.

Une petite précision, ça ne s'appelle plus Audace, maintenant c'est le fond de partenariat de proximité.

IMBAULT Dominique

Voilà, ce sont des aides qui sont faciles à obtenir mais je pense qu'il y a un manque de communication.

TOUDY-CLEMENT Sophie

Ça peut aller vite quand ce sont des montants de travaux, d'acquisition de matériel ou de véhicule inférieurs à 16 600 euros HT, ce sont des décisions de la Comcom donc ça peut aller vite en passant au conseil suivant. Ensuite quand ça passe à la Région, cela peut prendre plus de temps.

Pour le moment nous n'avons pas eu beaucoup de dossier qui sont repartis à la Région.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE DÉCIDER** la création d'une commission Commerce, Artisanat et Industrie.

Monsieur Jean-Michel LAMY met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Révision de la délibération relative aux indemnités de fonction des élus communautaires

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT
DEL N°2026/112

Il y a eu une petite erreur matérielle sur le calcul maximum de Vice-président par rapport à la taille de notre communauté de communes. Il fallait faire le calcul sur la base de 12 vice-présidents et non sur 15. Nous avons 7 vice-présidents et un conseiller délégué donc ça réduit un petit peu.

Le taux doit être révisé pour le Président et les Vice-Présidents. En gros cela fait une diminution de 200 euros à peu près sur l'enveloppe mensuelle globale.

Le Président sera à 47,23 % au lieu de 48 et les vice-présidents à 19,99 au lieu de 20,30 %.
L'enveloppe globale passe de 7 939,88 euros à 7 893,80 euros.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les nouveaux taux tels que présentés.

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Avis à donner dans le cadre du CRST – Pays Dunois

Rapporteur : Monsieur Éric JUBERT

Nous avons deux projets pour lesquels la Communauté de Communes doit apporter un avis.

Le premier projet concerne l'aménagement de la Prairie d'Ambraye à Alluyes avec la création d'un observatoire et d'une signalétique d'accueil. Le montant des prestations s'élève à 13 424,95 euros, le Pays Dunois propose un taux de 60 % donc une subvention à 8 000 euros. Ce projet a été approuvé en conseil syndical du Pays Dunois.

Le second projet c'est pour un privé, Monsieur Gervais Arrondeau, pour l'acquisition d'une trieuse et d'un séparateur pour le conditionnement de légumes secs en agriculture biologique. Le montant du projet s'élève à 81 807 euros, le Pays Dunois propose une subvention au taux de 30 % soit 24 500 euros.

Le conseil communautaire apporte des avis favorables pour ces deux projets.

Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Sictom BBI

Rapporteur : Monsieur Éric JUBERT
DEL N°2026/113

Je vais vous présenter un petit résumé rapide, surtout pour les nouveaux élus.

Le SICTOM BBI couvre 35 communes réparties sur trois communautés de communes : une partie du Bonnevalais, une partie du Grand Châteaudun et Entre Beauce et Perche soit une population de 26 742 habitants.

Le SICTOM est compétent pour la collecte des déchets mais également pour leur traitement, celui-ci étant assuré principalement par des prestataires extérieurs, notamment l'usine d'incinération de Chartres Métropole pour les ordures ménagères.

En 2025, 21 441 tonnes de déchets ont été collectés, soit une hausse de 9 % par rapport à 2024. Cette augmentation provient essentiellement des déchèteries et de la plateforme de compostage, dont les tonnages progressent régulièrement d'année en année. La réouverture de la déchèterie de Bonneval en mai 2025 a probablement contribué à cette évolution, tandis que les tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective demeurent relativement stables.

Le territoire produit 762 kg de déchets par habitant, un niveau supérieur à la moyenne départementale et à la moyenne nationale, qui s'établit à 609 kg par habitant.

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles destinées à l'incinération sont en baisse de 2% par rapport à 2024 et que, avec 199 kg par habitant, ils restent inférieurs à la moyenne nationale de 246 kg. Les tonnages issus de la collecte sélective enregistrent également une légère diminution de 0,6%.

Le taux de refus, conséquence de la dégradation de la qualité du tri, est passé de 19 % en 2020 à 28,57 % en 2025. Cette évolution peut s'expliquer en partie par l'extension des consignes de tri, qui conduit certains usagers à déposer davantage de déchets dans les bacs jaunes sans toujours respecter les bonnes pratiques.

En ce qui concerne l'aspect financier, je vous rappelle que la TEOM a été augmentée de 1,5 % en 2025 et, sauf évolution particulière, aucune augmentation n'est prévue en 2026.

Vous pouvez consulter les graphiques dans le rapport qui vous a été envoyé avec la convocation du conseil. Ces graphiques permettent de visualiser l'évolution des principaux indicateurs et les comparaisons avec les moyennes nationales.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2025 du SICTOM BBI

PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT D'ÈURE-ET-LOIR (CDAD28)

Rapporteur : Monsieur Olivier HOUDY
DEL N°2026/114

La Convention constitutive du CDAD est actuellement en vigueur depuis le 9 octobre 2018, publiée le 8 juin 2022 et prorogée pour une durée de 5 ans, arrivant à échéance en 2027.

Dans ce contexte, il est proposé de procéder au renouvellement de cette convention constitutive afin d'assurer la continuité des missions du CDAD 28 en matière d'accès au droit d'aide aux victimes et de résolution amiable des différends sur l'ensemble du territoire départemental.
Ce renouvellement s'inscrit également dans l'évolution de l'organisation territoriale de l'accès au droit, marquée notamment par la création de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Châteaudun.

Cette nouvelle structure conduit à renforcer le partenariat institutionnel du groupement avec l'intégration de deux nouveaux membres associés : la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Afin de simplifier le fonctionnement administratif du groupement et éviter le renouvellement périodique de la convention constitutive, il est proposé de modifier la durée du GIP. La précédente convention prévoyait une prorogation pour une durée limitée de cinq ans, le présent projet prévoit désormais une durée indéterminée du groupement.

Ce projet de renouvellement maintient les grands principes de fonctionnement du GIP, notamment son objectif relatif à la mise en œuvre d'une politique départementale de l'accès au droit, l'organisation de ces instances délibérantes ainsi que les modalités de financement et de participation des membres.

Cette convention va amener à une autre convention qui est la création de la Maison de la Justice et du Droit dans lequel on va participer financièrement à hauteur de notre population soit environ 23 %.

PETIT Jean-Marc

Il y a un accueil à Châteaudun uniquement ? pas de prévision d'accueil sur Bonneval au moins une fois par semaine ou une fois par mois ?

HOUDY Olivier

Non, pas d'accueil sur Bonneval parce qu'en fin de compte, il y aura quelqu'un en permanence. En sachant que c'est vraiment délocalisé de ce qui se passe à Chartres pour l'avoir au plus près. Donc on pourra aller soit à Chartres soit à Châteaudun.

La Maison de la Justice et du Droit coûte 180 000 euros HT avec une subvention de l'Etat de 96 000 euros et un reste à charge pour la Communauté de Communes du Bonnevalais de 23 280,77 euros.

Il y a besoin de refaire un accès PMR qui fait un peu débat sur l'encombrement dans la cour parce que cette rampe PMR prendrait à peu près la moitié de la cour.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention.

Monsieur Olivier HOUDY met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

FINANCES PUBLIQUES

Décisions modificatives n°2

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT
DEL N°2026/115

La première décision modificative concerne le budget Principal et le budget Transport relative la vente du car à la Commune de Bonneval.

Plusieurs questions à propos de cette décision modificative.

Monsieur IMBAULT propose donc de reporter cette décision au prochain conseil communautaire du mois de septembre.

La seconde décision modificative concerne le Budget Eau. C'est une demande de la DGFIP et c'est une ventilation différente entre les comptes par rapport aux avoirs des abonnés mensualisés.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE REPORTER** la décision modificative sur le budget Principal et le budget Transport au conseil communautaire du mois de septembre prochain,
- **D'ADOPTER** la décision modificative sur le budget de l'eau.

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Remboursement de frais

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT
DEL N°2026/116

Je vous propose de rembourser la somme de 19,90 euros à Hélène MAUFRAIS, somme qu'elle a avancé pour le compte de la collectivité.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ACCEPTER** de procéder au remboursement de cette somme.

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Remboursement exceptionnel de travaux réalisés par la SCI IMMO DUBOIS relevant de la Compétence de la Communauté de Communes

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT
DEL N°2026/102

La SCI IMMO DUBOIS a effectué des travaux de raccordement électrique pour un montant de 1 684,60 euros.

Ces travaux de raccordement faisaient partie des travaux de viabilisation devant être pris en charge par la Communauté de Communes.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le remboursement de cette somme à la SCI IMMO DUBOIS.

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

**

QUESTIONS DIVERSES

PETIT Jean-Marc

J'ai deux questions : la première, je voulais savoir comment la Communauté de Communes payait le service départemental d'incendie, le SDIS, est-ce que c'est un prélèvement en une seule fois ou est-ce par dixième ?

IMBAULT Dominique

Pour les communes c'est par dixième maintenant au niveau de la Comcom je ne sais pas

TOUDY-CLEMENT Sophie

Je ne pense pas que ce soit pareil, pour la Comcom c'est en une seule fois.

PETIT Jean-Marc

Est-ce que l'on pourrait remettre comme c'était pour les communes, par dixième ?

TOUDY-CLEMENT Sophie

Je vais poser la question. Ça va leur faire des écritures. Je n'ai pas le service du SDIS pour le faire mais je vais voir avec les comptables si cela est possible.

IMBAULT Dominique

Après je pense que c'est le SDIS qui décide, pas la Comcom

PETIT Jean-Marc

Ma deuxième question c'est par rapport aux pouvoirs de police du Maire, sur le transfert. On parle bien des transferts de pouvoir des compétences transférées ce n'est pas le pouvoir général on est d'accord ?

TOUDY-CLEMENT Sophie

Tout à fait.

PETIT Jean-Marc

Et je voulais savoir c'est au cas par cas, c'est-à-dire que chaque maire décide de transférer ce qu'il veut comme pouvoir ?

IMBAULT Dominique

Je peux vous dire que le Président n'a pas forcément envie que tout le monde lui transfère les pouvoirs de police.

La proximité c'est le Maire sur sa commune et si on veut garder cette proximité il ne faut pas donner tous les pouvoirs au Président de la Comcom, c'est mon avis.

Comme je l'indiquais en début de séance, nous allons passer à la présentation de Benoît pour le Centre Enfance.

TOUDY-CLEMENT Sophie

Je me permets juste de vous rappeler concernant les conventions de mise à disposition de personnel pour l'assainissement collectif, pour les communes concernées. Je n'ai pas eu tous les retours.

Je vous rappelle que nous en avons besoin pour pouvoir verser les indemnités de chacun, il faut que les conventions soient signées.

C'est pareil pour la relève des compteurs château d'eau, je n'ai que 3 communes qui ont répondu et si nous n'avons pas les conventions signées, la trésorerie ne validera pas les mandats que l'on envoie.

**

PRÉSENTATION CENTRE ENFANCE – DIAPORAMA

GESLIN Benoît

Une petite présentation du suivi des travaux du nouveau centre enfance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 12.

Le secrétaire de séance,
Éric JUBERT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS

Le Vice-Président,
Dominique IMBAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS